

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

XV. ANNÉE. VOLUME III.

N° 53. VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1863.

Abonnement par année (franco de port dans toute la Suisse): 4 francs.

*Prix d'insertion: 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco de l'expédition
Imprimerie et expédition de RODOLPHE JESSI, à BARR.*

Le Conseil fédéral a ordonné la publication des documents ci-après :

INVITATION

de

l'Empereur Napoléon à un congrès européen.

(Du 4 Novembre 1863.)

TRÈS CHERS ET GRANDS AMIS, ALLIÉS ET CONFÉDÉRÉS,

En présence des événements qui, chaque jour, surgissent et se pressent, je crois indispensable de dire toute ma pensée aux Souverains auxquels est confiée la destinée des peuples.

Toutes les fois que de profondes secousses ont ébranlé les bases et déplacé les limites des Etats, il est survenu des transactions solennelles pour coordonner les éléments nouveaux, et consacrer, en les révisant, les transformations accomplies. Tel a été l'objet du traité de Westphalie, au XVII^e siècle, et des négociations de Vienne, en 1815. — C'est sur ce dernier fondement que repose aujourd'hui l'édifice politique de l'Europe. Et cependant, Vous ne l'ignorez pas, il s'écroule de toutes parts.

Si l'on considère attentivement la situation des divers pays, il est impossible de ne pas reconnaître que, presque sur tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés, méconnus ou menacés. De là des devoirs sans règle, des droits sans titre et des prétentions sans frein. Péril d'autant plus redoutable que les perfectionnements amenés par la civilisation, qui a lié les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels, rendraient la guerre plus destructive encore.

C'est là un sujet de graves méditations. N'attendons pas pour

Feuille fédérale. XV. année. Vol. III.

63

Dodis



prendre un parti que des événements soudains, irrésistibles, troublent notre jugement et nous entraînent, malgré nous, dans des directions contraires. Je viens donc Vous proposer de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un Congrès.

Appelé au trône par la Providence et par la volonté du peuple français, mais élevé à l'école de l'adversité, il m'est peut-être moins permis qu'à un autre d'ignorer et les droits des Souverains et les légitimes aspirations des peuples. Aussi je suis prêt, sans système préconçu, à porter dans un Conseil international l'esprit de modération et de justice, partage ordinaire de ceux qui ont subi tant d'épreuves diverses.

Si je prends l'initiative d'une semblable ouverture, je ne cède pas à un mouvement de vanité; mais, comme je suis le Souverain auquel on a prêté le plus de projets ambitieux, j'ai à cœur de prouver par cette démarche franche et loyale que mon unique but est d'arriver sans secousse à la pacification de l'Europe. Si cette proposition est accueillie, je Vous prie d'accepter Paris comme lieu de réunion.

Dans le cas où les Princes alliés et amis de la France jugeraient convenable de rehausser par leur présence l'autorité des délibérations, je serais fier de leur offrir une cordiale hospitalité. L'Europe verrait peut-être quelque avantage à ce que la capitale d'où est parti tant de fois le signal des bouleversements, devint le siège de conférences destinées à jeter les bases d'une pacification générale.

Je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler les assurances de mon affection et de ma parfaite estime. Sur ce, Très-chers et grands Amis, Alliés et Confédérés, je prie Dieu qu'Il vous ait en sa sainte et digne garde.

Écrit à Paris, le 4 Novembre de l'an de grâce 1863.

Votre bon Ami, Allié et Confédéré,

NAPOLÉON.

Réponse

du

Conseil fédéral à la lettre de S. M. l'Empereur
Napoléon III, touchant un congrès européen.

(Du 23 Novembre 1863.)

SIRE,

Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de la lettre par laquelle Votre Majesté convie la Confédération suisse, comme les Souverains et les Gouvernements d'autres Etats, à un grand Congrès international.

Votre Majesté invite à la méditation sur l'état des divers pays et signale les dangers qu'Elle voit presque de toutes parts pour la paix générale. Elle propose de régler le présent et d'assurer l'avenir, avant que des événements irrésistibles n'entraînent dans des directions contraires.

La Confédération suisse, à qui la nature comme l'histoire et les Traités ont fait une position neutre au milieu de l'Europe, sait apprécier tous les bienfaits de la paix. Elle connaît la valeur inestimable d'une consécration libre et réciproque des droits et des devoirs de chacun, vraie base d'une sincère et cordiale entente entre les nations. Nous ne pouvons donc qu'accueillir avec empressement l'ouverture que Votre Majesté a bien voulu nous faire.

Les traités existants proclament l'inviolabilité, la neutralité et l'indépendance de notre territoire. Les clauses qui s'y rapportent n'ont pas subi d'atteinte, et, scrupuleux observateur de ses obligations internationales, le peuple suisse a revendiqué et défendu, au prix des plus grands sacrifices, les garanties qui lui sont assurées. Ces garanties sont aussi dans les vrais intérêts de l'Europe et les Hautes Puissances ne peuvent qu'en reconnaître, aujourd'hui comme avant, la permanence et la nécessité.

Prêts à participer, au nom de la Confédération suisse, aux solennelles délibérations qui s'annoncent, nous nous faisons un devoir d'exprimer à Votre Majesté notre reconnaissance pour Son loyal appel et l'espoir qu'Elle nous accordera Son appui efficace dans les questions qui touchent notre pays.

Nous sommes heureux de l'occasion qui nous a été fournie par Votre Majesté de pouvoir défendre nous-mêmes nos droits et nos intérêts au sein de la réunion internationale.

Nous faisons des vœux pour que le concours des Souverains et des Gouvernements de l'Europe atteigne le but que se propose Votre Majesté, et pour que les questions qui agitent et qui occupent les esprits reçoivent une solution qui réponde aux légitimes aspirations des peuples.

En saisissant avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Majesté Impériale les assurances de son profond respect, le Conseil fédéral prie Dieu qu'il L'ait, avec Son Auguste Famille, en sa sainte et digne garde.

Donné à Berne, le 23 Novembre 1863.

An nom du Conseil fédéral suisse,

Le Président de la Confédération:

C. FORNEROD.

Le Chancelier de la Confédération:

SCHLËSS.

